

SYMEVAD – Comité Syndical du 8 décembre 2025**2025-36**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SYMEVAD

Séance du 8 décembre 2025

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 1 décembre deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc, M BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, Mme WERQUIN Mildred,

Procuration :

Mme CORDONNIER Bernadette donne procuration à M BOURY Thierry

Mme VAILLANT Lucie donne procuration à M PREIN Thierry

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M SILVAIN Eric, Mme VAILLANT Lucie, Mme CORDONNIER Bernadette, M DEREUGNAUCOURT, M. GUENEZ Frédéric, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, Mme LAISNE Genévière M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CZECH Bernard, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTEVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, M LICTEVOUT Patrick, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 8 décembre 2025**2025-36****DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Participation prévisionnelle des EPCI membres pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2026

Considérant que l'article 11.2 des statuts du SYMEVAD indique le mode de calcul du montant des participations et que ces dernières sont versées par avance trimestrielle et régularisées à la fin de l'exercice,

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2026, il est proposé de fixer par anticipation un montant prévisionnel de la participation pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2026 sur la base du montant de la participation du 4^{ème} trimestre 2025.

Considérant, le courrier de l'administration fiscale du 28 juillet 2025, indiquant que les participations versées par les membres du SYMEVAD ne constituent pas la contrepartie de prestations imposables à la TVA.

Considérant, la délibération 2025-34 du 08 décembre 2025, et son article n°6, qui précise qu'à partir du 01 janvier 2026, les participations des EPCI membres cesseront d'être soumises à la TVA.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de solliciter, aux EPCI membres, le versement (terme à échoir) de leur participation prévisionnelle pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2026 en net de TVA, soit pour :

SYMEVAD – Comité Syndical du 8 décembre 2025
2025-36
La Communauté d'Agglomération du Douaisis, une participation trimestrielle de :

➔ 3 041 709.41 € HT

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, une participation trimestrielle de :

➔ 2 621 831.86 € HT

La Communauté de Communes OSARTIS MARQUION, une participation trimestrielle de :

➔ 924 072.58 € HT

Article 2 : Après le vote du budget primitif 2026, de régulariser pour chaque EPCI, le montant de la participation prévisionnelle des 1^{er} et 2^{ème} trimestres sur la base du montant voté dans le budget primitif 2026.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	14
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0


Le Président


Christian MUSIAL